



Front commun des SDF

www.frontsdf.be frontcommunsdf@hotmail.com 0479/68 60 20

Novembre 2021, n° 245

Logements inoccupés en Wallonie pénalisés et plus seulement taxés ! Cela signifie une amende salée + une taxe. On attend l'avis du Conseil d'Etat

Le 19 octobre dernier un décret a été adopté en commission des pouvoirs locaux wallons celui-ci permettrait aux communes ainsi qu'aux associations spécialisées dans le droit au logement de mener une action en cessation devant le tribunal des référés. La loi doit d'abord passer au Conseil d'Etat. Si elle passe – et on l'espère - laisser un logement inoccupé constituera une infraction et des amendes administratives sont prévues, rappelons que jusqu'à présent les seuls outils contraignants vis-à-vis des propriétaires étaient la taxe sur les immeubles vides et la prise en gestion forcée. Ce sera une grande avancée pour toutes les associations qui œuvrent pour le droit au logement et indirectement une carte supplémentaire pour les futurs acteurs.



Bruxelles : taxe de 500€ par mètre de façade multipliée par le nombre d'étages chaque année.

NB : C'est la consommation d'eau et d'électricité trop faible qui détermine l'état du logement.

Saïd Dazz



MORTS DE LA RUE

Liège et Charleroi sont provisoirement en panne depuis le Covid, mais ils vont recommencer les contacts.

A Bruxelles deux moments pour les sans chez soi décédés : un hommage solennel au printemps pour bien montrer que c'est toute l'année qu'il y a des victimes de la rue. Mais en plus, le lendemain de la Toussaint les membres du Connectif ont vécu une petite halte près de l'arbre souvenir près de la gare centrale avant de se répartir en trois groupes afin d'aller planter une fleur devant la tombe des habitants décédés durant l'année. Nous étions 7 au cimetière d'Anderlecht. Notre déception est un peu moindre qu'il y a 8 ans car ils ont mis des croix ou des T mais qui s'abîment très vite.

A **Malines** c'est toujours un hommage à toutes les personnes enterrées comme *indigentes*, et pas seulement les

habitants de la rue. Mais il y avait beaucoup moins de monde que d'habitude. Une bonne nouveauté : un petit coin aménagé par la ville en *Troostplek* (lieu d'hommage), très joliment aménagé avec un banc, plantations. La cérémonie s'est terminée comme à l'habitude par un peu de soupe bien chaude et du pain.

JOURNÉE MONDIALE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ.

Impossible de relayer tout, mais nous étions présents à :

- Bruxelles : stands selon les thématiques : logement, santé, isolation des bâtiments etc... suivis le soir par une veillée au flambeau.

- Namur : la marche habituelle organisée par le Réseau Wallon dans les rues de Namur le dimanche 17

- Lundi 18 nous étions aussi avec LST et ATD à Namur pour une marche moins nombreuse des *rendez visibles les victimes de la pauvreté* qui a abouti par une réception par le président du Parlement Jean Claude Marcourt. Il a pris le temps d'écouter les difficultés que les personnes subissent et qui sont intolérables dans un pays comme le nôtre. Il a également entendu les conséquences de certaines pratiques illégales de certaines administrations.



EXPULSÉS DE SON LOGEMENT PAR DÉCISION DU JUGE

Le groupe bruxellois anti-expulsions [Stop expulsions](#) (clic droit) vient de publier un livret gratuit expliquant les démarches à suivre afin de réagir lorsque un propriétaire veut expulser son locataire en passant par la justice : demander le livret à info@stopexpulsions.be ou frontcommunsdf@hotmail.com.

Autre cas : expulsés par un propriétaire sans passer par le juge

Il faut déposer plainte à la police, mais chaque fois, les policiers vous renvoient chez le juge de paix en prétextant que c'est un conflit entre propriétaire et locataire. Ce qui est totalement faux, ce n'est pas un conflit, c'est une infraction à la loi. Le commissaire de police à Charleroi et celui de Liège nous l'ont bien précisé : *les policiers font ça pour gagner du temps !* Mode d'emploi donné par les Commissaires eux-mêmes :

- Surtout ne pas dire que c'est votre propriétaire qui a changé la serrure et mis vos biens à la porte car le policier, pour épargner du temps, vous renvoie directement chez le juge de paix et cela peut durer un mois !
- Il faut simplement dire : *je dépose plainte contre Monsieur un tel, pour bris de serrure, pénétré dans mon logement, mis mes biens à la porte....* : c'est chaque fois une infraction punissable.
- C'est seulement à la fin, quand le policier a fini d'encoder toute votre plainte sur son ordinateur que vous pouvez lui demander d'appeler le propriétaire pour lui signifier que ce qu'il a fait est un délit punissable.

[Banques alimentaires](#) (clic droit)

Beaucoup d'associations pourraient faire appel à elles, mais ils l'oublient ou veulent éviter les démarches. Il faut aller sur leur site et remplir les données pour une demande – le CPAS de Bruxelles distribue des invendus venant de la criée matinale : [Bourse aux dons](#) (clic droit). Cette Bourse est organisée en Wallonie/Brxl par la Fédération des Services Sociaux (FdSS) – Le SPF Intégration Social organise également des dons alimentaires venus de l'Union Européenne.

Dénombrement scientifique des sans chez soi Namur et Charleroi

Comme en Flandres, à Liège et Arlon en 2020 deux chercheurs de l'université de Gand et de Louvain-la-Neuve sont engagés dans le dénombrement non seulement des habitants de la rue, mais également **de tous les sans chez soi : les hébergés provisoirement chez des amis mais aussi celles et ceux qui vivent dans des logements insalubres ou sont condamnés à être expulsés soit par le juge, soit pour insalubrité.**

La feuille de route pour arriver à ce comptage scientifique a été élaboré en plusieurs années par deux professeurs d'université et..... le Front SDF en la personne de Philippe. La lutte a été acharnée pour arriver à exiger le dénombrement de **TOUS** les sans chez soi selon la définition Ethos light, et pas seulement la pointe de l'iceberg.

A Leuven, Arlon et Limbourg, le recensement de 2020 a montré que les deux tiers des *sans chez soi* étaient provisoirement hébergés chez des amis : les habitants de la rue ne sont que la pointe de l'iceberg de l'extrême pauvreté !!!

RÉGION BXL : [0800 40 400](#), LE NOUVEAU NUMÉRO UNIQUE DE BRUXELLES LOGEMENT

Toutes questions concernant le logement en Région de Bruxelles-Capitale, vous pouvez désormais appeler gratuitement le **0800 40 400**.

- obtenir plus d'informations sur votre demande d'allocation de logement ;
- toute question concernant la visite de votre logement à la suite d'une demande d'allocation de logement ;
- des questions ou plaintes de discrimination au niveau de l'accès à un logement ou de la qualité de votre logement locatif ;

POUR LA SUPPRESSION PURE ET SIMPLE DU PIIS (PROJET INDIVIDUALISÉ D'INSERTION SOCIALE)

Depuis quelques années, une plateforme d'associations initiée par Samenlevingsopbouw de Flandres met en question le fameux contrat PIIS que celles et ceux qui introduisent une demande d'aide au CPAS sont obligés de signer. C'est une décision que le ministre Borsus avait pris en mettant de côté l'avis négatif des CPAS. Après de nombreuses réunions, la plateforme dans sa dernière réunion a voté à l'unanimité pour la suppression pure et simple du PIIS





car même si en théorie il doit être négocié, en pratique les obligations sont imposées à la tête du client, de l'AS et du CPAS.

Or le jour même où la Plateforme votait la demande de suppression du PIIS, le Réseau BAPN dans un article demandait une alternative au PIIS, ce qui pour nous est non seulement impensable, mais totalement à l'opposé de ce que la plateforme a voté. Le motif est que de nouveau certains CPAS ou AS pourraient de nouveau ajouter des obligations à la tête du client : le rapport de force reste toujours inchangé, c'est l'AS qui a le pouvoir d'imposer.

DEMANDE DE RÉHABILITATION POUR LES PERSONNES EN PRISON

C'est une procédure qui est trop peu connue et qui peut être commencée dès le début de l'emprisonnement. L'intérêt est qu'à la sortie, c'est plus facile pour trouver du logement.

Prochaine réunion du front toujours le 1^{er} jeudi du mois : **jeudi 2 décembre 10h30** à la Poissonnerie en présentiel : 214 rue du Progrès à 500m de la gare du Nord Bxl. Frais de transport en commun remboursés sur place. mais aussi par **zoom**. En faire la demande à frontcommunsdf@hotmail.fr



Avec l'aide de la
COCOM